

Le développement durable parlons-en !

CONCOURS VIDÉO PAR ET POUR LA JEUNESSE



Contact :
Réseau Cohérence
06 73 21 06 66 - contact@reseau-coherence.org
www.reseau-coherence.org

1. Pourquoi un concours vidéo ?

Le concours vidéo « **Le développement durable parlons-en** » est organisé par le Réseau Cohérence et le Conseil Départemental du Finistère.

L'objectif de ce concours est de sélectionner et mettre en valeur des vidéos conçues par des jeunes et à destination des jeunes pour croiser leurs regards et susciter des débats à travers la vision des jeunes sur le développement durable. Entre l'action locale et les chaos des traités internationaux, l'ouverture au monde et l'impact de la mobilité, l'accès à des aliments de qualité pour tous et l'arrivée de la robotique et des nouvelles technologies, quels sont, selon eux, les véritables enjeux du développement durable ? Qu'elle forme prendra-t-il sur leurs territoires ? dès aujourd'hui ? demain ? Comment la jeunesse s'engage-t-elle au quotidien ? Viveront ils mieux la transition que leurs parents ?

Les vidéos lauréates seront ensuite diffusées sur les médias sociaux et serviront de support dans le cadre de l'agenda 21 du citoyen, outil coopératif sur le développement durable à destination, entre autre, des jeunes citoyens.

2. Qui sommes-nous ?

Le Réseau Cohérence

L'association **Réseau Cohérence** regroupe en Bretagne une centaine d'adhérents (associations, syndicats, entreprises, agriculteurs, particuliers). Depuis 1997, **Cohérence**, c'est à dire le cœur de ce réseau, développe des outils adaptés à la transversalité des problématiques (écologiques, économiques, sociales et solidaires). Ces outils s'appuient sur la démocratie participative et la coopération entre les acteurs de la société civile et les élus des territoires.

L'association Réseau Cohérence a signé la déclaration commune du Collectif pour une transition citoyenne et s'inscrit totalement dans ce mouvement vers un développement solidaire et durable.

<http://www.reseau-coherence.org>

Le Conseil Départemental du Finistère

Dès 2003, le Conseil Départemental du Finistère s'est engagé dans une démarche de développement durable. Le Projet départemental 2016 -2021 s'inscrit totalement dans cette continuité et réaffirme la volonté du Département d'être acteur du Développement durable en Finistère par une exemplarité interne et par le soutien aux actions portées par les acteurs et actrices du territoire.

Partant du constat que seule son action ne suffirait pas pour faire du département un territoire durable, le Conseil général du Finistère incite les acteurs finistériens (Collectivités locales, associations, entreprises...) à s'engager dans les démarches de Développement durable. C'est dans ce contexte qu'il soutient le projet de l'association Cohérence qui a pour objectif la sensibilisation et de mobilisation des Finistériens aux finalités du développement durable.

3. C'est quoi l'Agenda 21 du citoyen ?

L'agenda 21 du citoyen est une méthode et des outils qui permettent de se situer en tant qu'individu au regard du développement durable, de découvrir de nouvelles pratiques, de modifier progressivement ses habitudes, d'échanger sur ses expériences au sein d'un groupe local et convivial, bref de s'engager à devenir un héros ordinaire du Développement Durable.

Pour donner envie aux jeunes de s'emparer de leur avenir, nous souhaitons équiper l'Agenda 21 du citoyen en y incorporant des vidéos réalisés par des jeunes.

4. Conditions de participation

Ce concours vidéo est ouvert à tous les jeunes vidéastes de **11 à 25 ans**, seul ou en groupe, dont l'un des membres doit être né et/ou résidé en Bretagne.

La vidéo doit durer 7 minutes maximum et être enregistrée au format mp4 ou avi

La vidéo doit être reçue avant **le 1^{er} mai (inclus)** par le biais d'un lien de téléchargement adressé à contact@reseau-coherence.org



ou

Sur un support DVD à l'adresse suivante :

Réseau Cohérence

1 Place Jules Ferry

56100 Lorient

Le/la candidat(e) doit compléter le dossier de candidature figurant en Annexe.

Toute inscription incomplète, inexacte ou ne remplissant pas les conditions demandées ne pourra être prise en compte et entraînera le cas échéant la nullité de la participation.

5. Désignation des lauréats

Les vidéos seront présélectionnées sur les critères suivants :

- Être réalisée par de jeunes vidéastes de **11 à 25 ans**, dont l'un au moins est né et/ou réside en Bretagne.
- Une longueur adéquate (moins 7 minutes)
- Les sujets abordés devront aborder les enjeux d'un développement durable.
- La vidéo doit être explicative et compréhensible par tous.
- Les vidéos en langues bretonnes devront être sous-titrées.

Les vidéos présélectionnées seront soumis ensuite à évaluation par un jury selon les critères suivants :

- L'impact potentiel sur les publics jeunes (qualité du message)
- L'effet de débat généré
- La prise en compte des enjeux et problématiques liées au développement durable (environnement, social et/ou économique)
- Le style (documentaire, fiction, interview, animation,)
- La qualité de réalisation

Mais aussi **au vote des internautes avec des attributions de préférences comme le Prix des collégiens, Prix « générateur de débat », Prix de la meilleur réalisation, Prix de l'originalité, Prix des meilleurs comédiens.**

Les vidéos qui obtiendront le plus grand nombre de points seront désignés lauréat.

Le jury sera composé

- de jeunes âgés entre de **11 et à 25 ans**,
- Mme la Présidente du Conseil Départemental du Finistère ou son représentant
- Mr ou Mme le-La Co-président(e) du Réseau Cohérence ou son représentant
- D'un expert du développement durable
- D'un expert de l'information jeunesse

Les jeunes désigneront parmi eux, le/la président(e) du jury qui aura une voix additionnelle décisive dans le choix du lauréat en cas d'égalité de vote.



6. Dates de début et de fin du concours

Le concours est ouvert du 17 novembre 2017 au 01^{er} mai 2017.

Le jury se réunira courant juin.

7. Droits d'auteur et droits à l'image

Par leur participation au concours, les candidats autorisent le Réseau Cohérence et le Conseil Départemental du Finistère à utiliser gratuitement et pour un usage non commerciale toutes les créations (photographies, enregistrements vidéo ou sonore, textes, ou tous autres visuels) joints au dossier de candidature ou pris durant l'organisation du concours.

Ces photographies et vidéos pourront être diffusés par le Réseau Cohérence ou le Conseil Départemental du Finistère en tout ou partie sur tous autres médias ou sur tous supports audiovisuels et informatiques.

Les données personnelles sont utilisées par le Réseau Cohérence ou le Conseil Départemental du Finistère pour les seuls besoins du concours et seront détruites à l'issue de celui-ci, à l'exception des données personnelles relatives aux lauréats.

8. Responsabilité

Le réseau cohérence et le conseil départemental du Finistère ne pourront être tenu pour responsable :

- De toutes défaillances techniques, logistiques, matérielles et logicielles de quelques

natures, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours,
- Des problèmes d'acheminement, de livraison ou d'accès aux dossiers de candidatures.

Les responsabilités du Réseau Cohérence et du Conseil Départemental du Finistère ne sauraient être engagées si, pour un cas de force majeure, ou d'événement(s) indépendant(s) de sa volonté ou de fraude, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler l'appel à participation. Le Réseau Cohérence et le Conseil Départemental du Finistère se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toutes dates annoncées. Les dates indiquées dans le présent règlement doivent donc être considérées comme étant mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de pouvoir être légèrement modifiées par les organisateurs à tout moment pendant le déroulement de l'appel à participation.

9. Frais de réalisation

Les frais susceptibles d'être engagés par les candidats dans le cadre de leur participation au concours demeurent à leur seule et unique charge.

10. Document demandé

- Feuille d'inscription complétée et signée par le/la candidat(e) ou le représentant du groupe

11. Renseignement

Réseau Cohérence

06 73 21 06 66 ou contact@reseau-coherence.org

CONCOURS VIDÉO

« Le développement durable parlons-en »

Feuille d'inscription

Titre de la vidéo :

Nom, Prénom du représentant :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) accepte les conditions de participation au concours et de la cession du droit des images.

Fait à Le

Signature :